

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/12/2018

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr Patrick CHALARD.

Ayant donné pouvoir : Mr Hervé BRUN à Mr Pierre LYAN et Mme Adeline CORSI a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE.

Excusé : Mr Clément CORSI

Mr Christophe LE FLOCH a été élu secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018 :

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS :

- SIAD : à l'ordre du jour du comité syndical du 4 décembre, le renouvellement d'une ligne de trésorerie jusqu'au 31/3/2019 et point de gestion avec notamment le changement de prestataire pour le portage de repas.
> Concernant le service de portage à domicile, convention entre le CIAS RLV et les 11 anciennes communes Nord Limagne (sauf Aigueperse), quel dispositif permettant le contrôle du coût du personnel (comité de pilotage ?)
- ADIT : assemblée générale le 10 décembre et bilan d'une année de fonctionnement avec 316 communes, 3 communautés de communes et 19 syndicats intercommunaux adhérents. 1625 actes d'instruction du droit des sols ont été réalisés avec un budget total de 1 270 000 € pour l'ensemble des prestations proposées voirie, eau assainissement, juridique, projets structurants, urbanisme...
> A suivre : la SATESE devient SATO, l'offre tarifaire adaptée est en baisse, de nouvelles offres disponibles (logiciel+aide dans la gestion des médiathèques, aide dans la rédaction des actes administratifs, WEB 63, plate-forme marchés publics). Prochaine assemblée générale le 19 mars 2019.
- CCPL : dernier conseil communautaire le 11 décembre avec notamment à l'ordre du jour le stationnement d'un minibus à Limons, la création d'un conseil de développement au pays de Vichy Auvergne, l'adoption des tarifs des matériaux du FAB Limagne, le transfert de charges (voir délibération), la vente d'un terrain et le dépôt d'un permis d'aménager dans la ZA de Champ Moutier, la convention de partenariat relative à la voie verte et concernant l'Enfance-Jeunesse, actions sociale...la mission d'assistance confiée à la FAL pour un coût total de 30 000 € et le projet d'espace Enfance Jeunesse dans l'ancienne école maternelle.
> A suivre l'avis des partenaires PMI, CAF et DDCS sur le dossier de l'espace Enfance Jeunesse.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/12/2018

**Approbation du de la Commission Locale d'Evaluation des Charges
Transférées (CLECT) en date du 19 novembre 2018 :**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU) La CLECT produit le rapport qui retrace la charge nette transférée par chaque commune ; c'est au conseil communautaire d'adopter les attributions de compensation (AC) en conséquence.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02924 du 13 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plaine Limagne,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-00038 du 16 janvier 2018 portant modification n°1 des statuts de la Communauté de communes Plaine Limagne,

Vu le rapport de la CLECT en date du 19 novembre 2018

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les transferts de compétences donnent lieu à une évaluation des charges transférées.

La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation. Le rapport de la CLECT du 19 novembre 2018 procède à l'évaluation des charges concernant le transfert des compétences suivantes :

- Le PLUi,
- La gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI)
- L'ALSH de Randan.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 19 novembre dernier, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT tel qu'annexé et les montants des révisions des AC proposés dans le cadre d'une procédure de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 19 novembre 2018 tel qu'annexé ci-joint ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- S.I.A.E.P. : comité syndical le 12 décembre avec notamment à l'ordre du jour les statuts, le débat d'orientations budgétaires 2019 (les programmes d'investissement : le plan d'action pluriannuel, les travaux annuels avec un programme 2019 pré-chiffré à plus de 1 300 000 € et les travaux liés au contrat d'exploitation...), le paiement anticipé d'investissements avant le vote du BP, le tarif de l'eau 2019 (en diminution – 1.698 € le m3).
 - ASA du Puy St Jean : à l'ordre du jour de l'AG extraordinaire le 29 novembre, le bilan de la campagne 2018 et les projets de rénovation des stations.

II – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/12/2018

- Aménagement des villages : Pierre LYAN présente au conseil municipal les derniers plans d'aménagement du cœur de bourg proposé par Lyse Marchal lors de la réunion du 4 décembre et notamment les différents dispositifs de sécurisation de l'espace (2 plateaux et réduction de la chaussée sur la RD 210, large plateau surélevé devant l'école, cheminements piétonniers élargis, continus et sécurisés, sens unique place de l'église).
 - > A préciser : le maintien et le positionnement du feu piéton devant l'école.La réunion du 13 décembre avec les concessionnaires a permis de préciser les conditions d'intervention de chacun tant techniques que financières.
En ce qui concerne la part revenant à la commune, le coût total de ce projet est estimé à environ 500 000 € HT avec un total de subventions qui pourrait s'élever à 300 000 €.

- Aménagement hors bourg : concernant la demande de goudronnage du chemin des Ronzières, le conseil municipal rappelle sa position de principe de conserver les accès aux écarts par des chemins empierrés mais non goudronnés.

- Cimetière : concernant l'engazonnement du cimetière, et dans un premier temps du nouveau cimetière, le conseil municipal décide de retenir le devis proposant un coût HT au m² inférieur ou égal à 5 €.

- Assainissement : l'achèvement des travaux de la station d'épuration de Chassenet a été constaté avec des réserves lors de la dernière réunion de chantier du 28 novembre.
Les mesures relevées concernant la charge organique sont très satisfaisantes mais reste le problème encore non résolu de la perte de 10 m³ par jour entre le volume entrant et le volume sortant. Voir s'il s'agit d'une erreur électronique.
 - > Sonde de détection à changer au niveau du dégrilleur.

- Personnel :
 - HEURES COMPLEMENTAIRES : suite au départ d'Isabelle LABONNE, Aurélie ANDRIEUX a été nommée stagiaire sur le poste d'adjoint technique à 26/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018. Compte-tenu des incertitudes sur la pérennité de la semaine à 4.5 jours, le temps de travail réalisé par Mme ANDRIEUX et correspondant aux TAP est comptabilisé en heures complémentaires pour l'année scolaire à venir, soit 12 heures par mois.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **ACCEPTÉ** de rémunérer 12 heures complémentaires par mois correspondant aux TAP à Mme ANDRIEUX du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.
 - **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget.

 - HEURES COMPLEMENTAIRES : il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame Aurélie ANDRIEUX réalisées lors des grands ménages de 2018 soit 7 heures au total.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** le paiement de 7 heures complémentaires pour Mme ANDRIEUX sur la paie du mois de décembre 2018.
 - **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2018.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/12/2018

- Finances - DECISION MODIFICATIVE : des ajustements sur le budget général sont nécessaires :

Budget GENERAL - crédits insuffisants 7391171 :

Article 60612

- 230 €

Article 7391171

+ 230 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

IV - SECHERESSE 2018 :

Au vu des dossiers de déclaration de sinistre déposés par une douzaine d'habitants auprès de leur compagnie d'assurance constatant sur leur habitation des fissures et dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles et compte-tenu de la zone d'aléas Fort pour la majorité des cas, la mairie déposera courant janvier un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle après de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Projet de vente par Périgord Tabacs des locaux de la gare.
> A suivre : estimation des domaines et possibilité d'acquisition par l'EPF-smaf.
- Stage en alternance à l'atelier municipal d'un élève de la MFR d'Escurolles du 17/12/2018 au 22/03/2019.
- Réunion publique de Christine PIREs-BEAUNE, députée de la circonscription, sur la question du budget de l'Etat le 10 janvier à 18 heures à la Salle des Fêtes de Thuret.
- Vendredi 25 janvier : vœux à la population et présentation du projet d'aménagement du cœur de bourg.
> Un dossier de communication présentant le projet sera distribué à la MFR, l'école, l'ALSH, les commerçants et riverains et publié sur le site de la commune.
- Dates des prochains conseils municipaux : 21 janvier, 18 février, 25 mars et 29 avril 2019.